

# AFUL "La colline de la Verville"

Septembre 2020

Site web : <http://afulverville.free.fr>  
Adresse mail : [afulverville1@wanadoo.fr](mailto:afulverville1@wanadoo.fr)

## Commission Réseaux

*Communication de Nicolas HARDOUIN sur la Fibre*

Chers résidents, comme je vous en avais parlé lors de l'Assemblée Générale d'année, beaucoup de résidents rencontrent des difficultés à avoir accès à fibre pour différentes raisons (blocage de fourreaux ou non-conformités sur du réseau voire bandes de maisons non fibrées). La société Sogetrel ainsi qu'Esbonne-numérique se sont engagés à résoudre ces différents problèmes ces prochaines semaines (probablement mois). En conséquence, pour leur faciliter le travail et avant le passage des techniciens (Sogetrel ou sous-traitants), je vais me rendre chez certains d'entre vous afin de retrouver certaines chambres de tirage. Je vous rappelle que selon l'article 9.1 (page 7) du règlement de notre AFUL, il est interdit d'obstruer les chambres de tirages (terre, végétation, claustras...), d'en bloquer leur accès, d'empêcher les techniciens d'y accéder.



en début internet grâce à plusieurs points

Concernant les fourreaux desservant les maisons depuis les chambres de tirage, en cas de blocage (fourreau bouché ou cassé), j'ai eu confirmation que les travaux de remise en état sont à la charge du résident.

D'autre part, en cas d'échec de raccordement, pourriez-vous m'envoyer de préférence un mail à l'adresse suivante [hardouin.nicolas@free.fr](mailto:hardouin.nicolas@free.fr) ayant pour objet « problème fibre » avec vos nom, adresse et la raison de l'échec ou m'envoyer un message sur mon portable au **06-16-46-23-72**

## Le règlement de l'AFUL

Nous sommes **tous** en possession du Règlement de l'AFUL, remis avec l'Acte de Propriété par le notaire.

Ce document précieux contient les informations auxquelles il est indispensable de se reporter avant d'entreprendre des travaux : remplacement des fenêtres, des volets ou des portes, peintures extérieures ... cabanes de jardin ...

Le règlement rappelle aussi les dispositions qui facilitent les relations de bon voisinage :

Quelques extraits :

« Les constructions et leurs abords doivent être tenus en excellent état de propreté et d'entretien », page 14

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, leur répétition ou de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, nettoyeur à haute pression, présentant un aspect épisodique, ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h » page 15.

Le Règlement est consultable et téléchargeable sur le site de l'AFUL :

<http://afulverville.free.fr/index.php?p=auquotidien&q=reglement>.

## Les Espaces Verts



La longue période de confinement a permis un moment à la nature de reprendre ses droits : plus de bruit du tracteur et les écureuils sont réapparus plus nombreux dans le bois, les herbes hautes ont vu revenir des insectes, des grands papillons qui avaient disparu depuis plusieurs années ; en conséquence, une nourriture plus abondante pour les oiseaux.

A l'issue du confinement, la Commission Espaces Verts, a donc réfléchi à d'autres pratiques d'entretien de nos espaces verts et de notre Bois.

Le but était de trouver un juste milieu entre une nature fortement maîtrisée et une nature vivante préservant les espèces, en particulier les insectes pollinisateurs. Pour cela il faut conserver des espaces de prairies avec des herbes hautes, les pelouses ne doivent plus être tondues trop souvent de façon à ne pas laisser le sol se déshydrater et se transformer en poussière l'été.

Cette pratique s'inscrit dans la politique des espaces verts menées par la Commune de Mennecy signataire de la charte de la biodiversité, partie prenante de l'Agenda 21 local.

L'équilibre n'est pas facile à trouver, nous avons sans cesse revu nos choix pour nous adapter, satisfaisant certains résidents, en contrariant d'autres. Nous poursuivons dans ce sens.

### **Le Bois :**

Nous ne rappellerons jamais assez, d'une part que c'est un bois, pas un parc, et d'autre part qu'il est répertorié comme **Espace Naturel Sensible**.

C'est un bois : nos enfants, maintenant quadragénaires, se souviennent de leurs jeux dans les buissons, ronces et autres cachettes dans les décennies 80-90.

Jusqu'à la fin des années 80, au printemps les jonquilles côtoyaient les Jacinthes sauvages. Elles ont complètement disparu. Le piétinement, le tassement du sol par des engins trop lourds, les cueillettes abusives réduisent d'années en années les jacinthes bleues. Les jeunes pousses d'arbre sont continuellement supprimées, le remplacement n'est pas assuré.

Le Bois est devenu le passage emprunté par une population de plus en plus nombreuse et extérieure à la résidence pour rejoindre l'école de la Verville. Il est devenu piste de vélo cross, aire de jogging pour tout Mennechy ! Ces pratiques aggravent le piétinement et le tassement du sol, le stérilisent.

Il est aussi le lieu d'aisance pour les chiens que leurs maîtres et maîtresses emmènent, parfois en voiture, pour y faire leurs besoins, en oubliant le petit sac pour ramasser les déjections.

Non, les excréments de chiens ne sont pas bons pour la nature, ils ne se transforment pas en humus ! Ils souillent le bois et apportent microbes et bactéries.

Nous poursuivrons donc la protection du bois par la mise en place de panneaux d'information et dispositifs pour empêcher la circulation en vélo.

### **Guêpes et frelons**

Dès le 14 aout des résidents ont informé l'AFUL de la présence de frelons dans le bois, près du chemin qui mène à l'école. Immédiatement des membres de la Commission Espaces Verts se sont rendus sur place pour constater un rassemblement de frelons asiatiques et européens le long d'un arbre.

Le bureau de l'AFUL a contacté « Le Nid de Guêpes », un professionnel qui avait déjà travaillé pour nous. Il nous a demandé de vérifier s'il s'agissait d'un nid, qui pouvait être éliminé par ses soins ou d'un « rassemblement », contre lequel il ne pouvait pas grand-chose.

Nous étions dans le cas du rassemblement : les frelons européens viennent se nourrir de la sève de l'arbre fréquenté, les frelons asiatiques viennent se nourrir des cadavres des autres insectes. Aucun nid. Ils ne nidifient pas, ce n'est plus la saison.

Donc impossibilité d'éliminer les frelons. Le bureau de l'AFUL a balisé les endroits dangereux avec la rubalise et informé de la présence des frelons par des panneaux.

En permanence le bureau de l'AFUL s'est rendu sur place pour suivre l'évolution et est resté en relation avec l'entreprise « le Nid de Guêpe ». De nouveaux rassemblements ont été signalés, et balisés.

Un mail informant de la situation a été envoyé à tous les résidents qui avaient donné leur adresse, à charge pour eux de diffuser l'information.

Bien que n'y croyant guère, l'entreprise « Le Nid de Guêpes » s'est déplacée le mardi 16 septembre à 9h espérant découvrir un nid de frelons en formation et le détruire. En vain.

Il a confirmé à la Présidente qu'elle avait agi comme il le fallait, baliser les endroits potentiellement dangereux et informer par des panneaux. Chacun doit prendre ses responsabilités, les parents doivent mettre en garde les enfants, et tous attendre la fin de la saison et la disparition des frelons.

Ce mardi 15/09 au matin, toutefois, l'entreprise a pu détruire un nid de guêpes dans le bois.

Nous vous remercions de votre vigilance et portez vous bien



Les membres du comité de l'AFUL